

Délibération n°2024-05-054

Date de convocation : 22 mai 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Nautisme scolaire – Bassin Sud du territoire

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Servais, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

Mme CLOAREC Marie-Françoise à M. GUEGUEN Guy
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme CARRER Bernadette à M. DUFFORT Jean-Philippe
M. SALIOU Louis à Mme CLAISSE Laurence
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MICHEL Bernard

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La circonscription de l'Education Nationale de Landerneau, dont dépendent les communes de Commana, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun sur notre territoire, a initié un projet de voile scolaire niveau CM2 sur le Lac du Drennec avec les écoles de ces 4 communes. Compte tenu de la fragilité de certaines familles sur le bassin Sud, la mise en œuvre de ce projet permettrait l'accès à des activités pas toujours accessibles à tout à chacun. L'objectif de cette démarche est également de développer des capacités physiques et sportives mais également des compétences psycho-sociales (entraide, confiance en soi, prise d'initiatives et de décision, dépassement de soi, esprit de camaraderie, empathie...)

A raison de 6 séances pour chacun des 40 élèves concernés, ce cycle d'apprentissage s'appuie sur le Club Nautique de l'Arrée (CNA) qui officie sur le Lac du Drennec.

Le CNA fournira le matériel (optimist, kayak, caravelle, paddle) et assura l'encadrement avec un personnel qualifié (BE Voile) pour un prix de 10 €/élève/séance.

Afin de soutenir cette initiative et la faire aboutir, il est proposé la prise en charge financière d'une partie du projet, à savoir le transport des CM2 pour accéder au Lac du Drennec et une prise en charge financière de l'activité voile à hauteur 5 €/élève/séance.

Vu le bureau en date du 30 avril 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 21 mai 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de la prise en charge du transport des élèves de CM2 des communes de Commana, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun dans le cadre du cycle scolaire « Nautisme scolaire » au Lac du Drennec.**
- **Décide de la prise en charge à hauteur de 5€/élève/séance du coût des activités nautiques assurées par le CNA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 30 mai 2024.

Le Secrétaire de séance,
Bernard MICHEL.



Le Président,
Henri BILLON.

